



Article 1 : Présentation

- Le **Club 608 d'Échecs Paris** organise le dimanche 15 juin 2025 le 12^{ème} Rapide Club 608 - Paris 15^{ème}.
- Il se déroule dans l'annexe de la Mairie du 15^{ème} : salle Lecourbe, 154 rue Lecourbe 75015.
- Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs titulaires d'une licence B minimum valable pour la saison en cours.

Article 2 : Règles du jeu applicable

- Application des règles de la FIDE telles que figurant dans le dernier livre d'arbitre.
Rappel pour un Rapide : les coups irréguliers et les réclamations de nulles incorrectes n'apporteront qu'une **minute** de temps supplémentaire à l'adversaire.
- L'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence & Fin de partie

- Le tournoi se jouera en 9 rondes. Chaque joueur disposera de 12 min plus 3 secondes pour jouer sa partie.
- Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie.
En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.
A la fin de chaque partie le joueur vainqueur met son roi au centre de l'échiquier. En cas d'égalité les 2 joueurs mettent leur roi au centre du jeu. Ceci permet une rapide vérification des résultats.
- Dans tous les cas ils doivent quitter leur place et laisser le jeu rangé et le résultat sur l'échiquier.

Article 4 : Horaires

- Accueil des participants : 9h30 ; **Pointage jusqu'à 10h15.**
- A titre indicatif (en fonction du nombre de participants en autre), les rondes démarreront normalement aux heures suivantes : ronde 1 à 10h30, ronde 2 à 11h20, ronde 3 à 12h00, ronde 4 à 12h45, pause déjeuner, reprise ronde 5 à 14h00, ronde 6 à 14h45, ronde 7 à 15h30, ronde 8 à 16h15, ronde 9 à 17 h.
- Remise des prix à partir de 18h00.



12^{ème} Rapide Club 608 - Paris 15^{ème} Règlement Intérieur

Article 5 : Droits d'inscription

- Les droits d'inscription sont de 20€ pour les jeunes (ie aux personnes nées en ou après 2006) et aux **adhérents** du *Club 608 d'Échecs de Paris*.
- Ils sont de 25€ pour les adultes non adhérents du *Club 608 d'Échecs de Paris*.
- Ces droits sont majorés de 5€ à partir du 9 juin 2025.

Article 6 : Prix

- Les prix ne sont pas cumulables.
- Les prix du classement général sont répartis au système Hort.
- Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.
- Les départages suivants seront appliqués : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.
- Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :
 - ✓ Prix du classement général,
 - ✓ Prix par tranches Elo,
Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche Elo.
 - ✓ Prix spéciaux.
- Le total des prix distribués est de 1 000€ sous réserve de 80 participants.
Dans ces conditions, les 3 premiers de prix sont : 1^{er} prix = 300€, 2^{ème} prix = 200€, 3^{ème} prix = 100€ départage au système Hort. Mais les prix inférieurs à 20€ euros ne seront pas distribués.
Il est aussi prévu des prix par tranche d'Elo, des prix pour les membres du *Club 608 d'Échecs de Paris*.
- Une Coupe est prévue au 1^{er} prix du tournoi et au 1^{er} jeune inférieur à la catégorie U14 (benjamin).
- Médailles au moins pour les jeunes de chaque catégorie U12 (pupille) et moins.
- Présence obligatoire à la remise de prix pour les primés. Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

Article 7 : Appariement

- Les joueurs seront appariés par le logiciel PAPI en fonction de leur classement officiel rapide au 1^{er} juin 2025.
- Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille).
- Conformément aux règles des compétitions de la FIDE, tout participant potentiel ne s'étant pas présenté dans les délais lors du pointage sera exclu du tournoi, à moins qu'il ne se présente sur les lieux avant l'appariement d'une autre ronde.



12^{ème} Rapide Club 608 - Paris 15^{ème} Règlement Intérieur

Article 8 : Arbitrage

- L'arbitre principal est Patrick VIGNA AFO1.
- Il sera accompagné d'un arbitre AFC ou AF01.

Article 9 : Conduite

- Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux.
- Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties.
- Une tenue correcte est exigée.
- Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.

Article 10 : Sanctions

- Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.
- Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévu dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Validé à Paris, le 26 avril 2025.

Vigna.
L'arbitre principal
Patrick VIGNA

Vigna.
Le représentant de l'organisateur
Patrick VIGNA